

SYNDICAT DES EAUX

EURON MORTAGNE

Comité syndical
04/12/2021 – DAMAS AUX BOIS

Rappel quorum (Loi du 10/11/2021) = 25

Appel : 39 présents sur 72 + 4 pouvoirs

Excusés : Francis MARTIN, Noël MARQUIS, Serge ROUSSEL,
Christian CUNY, Pascal PY, Bertrand SIMONIN, Benoît LARIQUE,
Kevin CLAUDEL, Patrice BARTHELEMY, Christophe DE ROCARD,
Adrien KREMER, Gilbert FORNONI,

Désignation secrétaire de séance :

Thierry BAJOLET

PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- Avancement PP1 2021-2025 et divers chantiers
- Décisions du Président
- Convention de participation « santé » du Centre de Gestion FPT 54
- mise à jour du tableau des effectifs au 01/01/2022
- convention de transfert de Maîtrise d'Ouvrage avec la commune de Froville
- avenant n°1 à la convention de vente d'eau « sécurisation »
- avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage « sécurisation »
- convention de groupement de commande pour une relève des compteurs
- convention de groupement de commande de travaux avec la commune de Villacourt
- prise en charge des dépenses afférentes à la déviation de la conduite Eternit à Loromontzey
- avenant n°3 à la convention de vente d'eau en gros au SIE de Bayon Virecourt
- approbation du choix du concessionnaire et autorisation de signature de la convention de concession du service public de distribution d'eau potable
- Avancement Usine de Virecourt
- Autres questions diverses

Information

Avancement PPI 2021-2025

I. EQUIPEMENT RESEAU

A. SECTORISATION + B. STABILISATION :

- équipements préalables à l'étude diagnostic
- projet début 2022 avec concessionnaire
- financement (AERM 50%) 2^{ème} trimestre
- réalisation 3^{ème} trimestre

Information

Avancement PPI 2021-2025

I. EQUIPEMENT RESEAU

C. ELECTROMECHANIQUE - TELERELEVÉ :

- équipements pour exploitation à c. du 01/01/2022
- pose terminée en décembre 2021

Information

Avancement PPI 2021-2025

II. ETUDE DIAGNOSTIC GLOBALE

- financement (AERM 70%) 3^{ème} trimestre 2022
- consultation 4^{ème} trimestre 2022
- réalisation de l'étude à partir de 2023 – durée 2 années maxi

Information

Avancement PPI 2021-2025

III. RENOUVELLEMENT « TRANSFERT »

Enveloppe « rognée » au cours des différentes révisions du PPI pour financer les ajouts

Révision n°3 du PPI à prévoir en raison :

- des incertitudes sur le coût du renouvellement « communes »
- des réflexions en lien avec la révision du PLU de Gerbéviller

En fonction des crédits restants après les consultations relatives aux travaux dans les communes de Damas, Rozelieures et Villacourt, une étude pourra être commandée le cas échéant

Information

Avancement PPI 2021-2025

IV. RENOUVELLEMENT OUVRAGES

A. MISE EN CONFORMITE - SECURITE DES RESERVOIRS :

- dossier à mener en lien avec le concessionnaire à c. de 2022
- consultation bureaux d'études 1^{er} trimestre
- études au 2^{ème} trimestre
- consultation entreprises de travaux 3^{ème} trimestre
- réalisation 4^{ème} trimestre

Information

Avancement PPI 2021-2025

IV. RENOUVELLEMENT OUVRAGES

B. ANTI-INTRUSION-VIGIPIRATE :

- Avancement en plusieurs parties
- 1ère partie terminée en septembre 2021
- 2^{ème} partie en cours mais qui devait être terminée en décembre 2021
- fin à réaliser dans le cadre du PGSSE courant 2023

Information

Avancement PPI 2021-2025

IV. RENOUVELLEMENT OUVRAGES

C. CHLORATION ROZELIEURES :

- Mise en service prévue pour fin décembre 2021



Comité syndical



Information

Avancement PPI 2021-2025

V. RENOUVELLEMENT « plan de relance »

- Rappel 1 : les 2 communes de Damas et de Rozelieures ont demandé ces travaux de renouvellement pour pouvoir ensuite procéder à l'enfouissement des réseaux secs et/ou à la réfection de la voirie (aménagement, chaussée). La commune de Villacourt souhaitait grouper ces travaux avec l'assainissement collectif ;
- Rappel 2 : les communes financent 66% et les aides du plan de relance AERM (40%) viennent en déduction de cette participation.

Information

Avancement PPI 2021-2025

V. RENOUVÈLEMENT « plan de relance »

A. VOIRIE – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS

DAMAS AUX BOIS :

- Études en cours
- Dépôt de la demande d'aide mi décembre 2021 pour une attribution en mars 2022
- Consultation « travaux » à partir d'avril 2022
- Fin des travaux 1^{er} trimestre 2023

Information

Avancement PPI 2021-2025

V. RENOUVELLEMENT « plan de relance »

A. VOIRIE – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS

ROZELIEURES :

- Études en cours
- Dépôt de la demande d'aide mi décembre 2021 pour une attribution en mars 2022
- Consultation « travaux » à partir d'avril 2022
- Fin des travaux 1^{er} trimestre 2023

Information

Avancement PPI 2021-2025

V. RENOUVELLEMENT « plan de relance »

B. VOIRIE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

VILLACOURT :

- Études terminées
- Dépôt de la demande d'aide mi décembre 2021 pour une attribution en mars 2022
- Consultation « travaux » à partir d'avril 2022
- Fin des travaux 1^{er} trimestre 2023

Information

Avancement PPI 2021-2025

VI. RENOUELEMENT « hors relance »

- Rappel 1 : la commune de Essey-la-Côte a demandé ces travaux de renouvellement pour améliorer la défense incendie sur la commune ;
- Rappel 2 : la commune finance 80% et il n'y a pas d'aides du plan de relance AERM.

Information

Avancement PPI 2021-2025

VI. RENOUELEMENT « hors relance »

A. DEFENSE INCENDIE

ESSEY-LA-CÔTE :

- Le projet est bien défini
- Nécessite l'achat de terrain, il reste à border les parcelles
- Selon la procédure d'achat du terrain, la consultation pourrait être lancée au 2^{ème} trimestre 2022 et les travaux réalisés rapidement avant fin 2022 ...

Information

Avancement PPI 2021-2025

VI. RENOUVELLEMENT « hors relance »

B. VOIRIE – ENFOUISSEMENT RESEAUX SECS

- pas de projets communaux signalés début 2021

C. ASSAINISSEMENT - VOIRIE

- pas de projets communaux signalés début 2021 / sachant que la CC3M projette de mener deux dossiers assainissements collectifs par an (le programme 2022 : Einvaux / Giriviller),

Information

Avancement PPI 2021-2025

VII. EXTENSIONS

Règle de participation de la commune / du promoteur à établir

A. LOTISSEMENT GERBEVILLER VS REVISION DU PLU

- Réflexion en cours

B. VENNEZEY

- Petite extension – amélioration pour desservir une parcelle à diviser pour lotissement privé, projet établi ;
- Lot n°2 pour la consultation « Essey-la-Côte » le cas échéant ?

Information

Avancement PPI 2021-2025

VIII. SECURISATION

Rappel : orientation ne dépendant pas que du syndicat (9 collectivités)

A. RENOUVELLEMENT « CANALISATION 300 » CHARMOIS

- Dossier à reprendre en 2022 – cf. délibération n°53 ci-après

B. REHABILITATION CUVE JEUMONT

- Abandonné lors de la révision n°2 du PPI

C. CHLORATION RELAIS LOREY

- Dossier à reprendre en 2022 – cf. délibération n°52 ci-après

Information

Avancement PPI 2021-2025

IX. URGENCES QUALITE PGSSE

A. RENOUELEMENT CANALISATION FROVILLE

- Phase de préparation terminée
- Travaux débutent lundi 6/12/2021 – durée 4 jours

B. URGENCES PGSSE IMPREVUES

- Néant à ce jour
- Elaboration PGSSE avec concessionnaire en 2022

Information

Avancement PPI 2021-2025

X. AMELIORATIONS AEP DIVERSES

Rappel : améliorations AEP opportunes de faible montant au gré des travaux dans les communes

A. CHARMOIS

- Modification du réseau et report de branchements en aval du compteur de sectorisation et réducteur de pression
- Dans le cadre de travaux d'extension d'assainissement

B. MEHONCOURT

- Suppression 200 ml de canalisation et report de branchements
- Dans le cadre de travaux d'assainissement

Information

Avancement chantiers divers hors PPI

Travaux fin de contrat SAUR :

- Remplacement analyseurs chlore Giriviller et Brémoucourt
- Changement ballon anti-bélier surpresseur Barbé Gerbéviller
- Suppression lyres réservoirs Cimetière et Marçat Gerbéviller



Information

Avancement chantiers divers hors PPI

Pied du réservoir de Saint Germain (Régie Production)

- Création regard comptage distribution Saint Germain + clôture



Information

Avancement chantiers divers hors PPI

Pied du réservoir de Saint Germain (Régie Production)

- Modification regard comptage principal distribution



Information

Avancement chantiers divers hors PPI



Information

Avancement chantiers divers hors PPI

Pied du réservoir de Saint Germain (Régie Production)

- Remplacement des compteurs de distribution par 4 débitmètres



DEBIMETRE



Vente d'eau BAYON



DEBIMETRES Réservoir
ST Germain

DELEGATIONS

COMMUNICATION DES DECISIONS DU PRESIDENT

Délibération 2021-49 **unanimité**

REGIE :

- Attribution du marché de prestation de service « Production » en procédure adaptée à l'entreprise SAUR pour un montant de 25 255,64 € HT (26 644,70 TTC)
- Attribution d'un marché public de travaux de gré à gré pour le remplacement de 2 vannes au pied du réservoir de Saint Germain pour un montant de 984,10 € HT (1 180,92 TTC)

SYNDICAT :

- Attribution du marché de travaux en procédure adaptée « Froville 2021 - Rue du Château » à l'entreprise COLAS France – Etablissement de LUNEVILLE pour un montant de 29 886,00 € HT (35 863,20 TTC)
- Attribution du LOT n°1 « Damas aux Bois » du marché de maîtrise d'oeuvre en procédure adaptée « Renouvellement AEP 2022 » à l'entreprise EGIS EAU pour un montant de 43 695,00 € HT (52 434 TTC) et affermissement de l'option n°1
- Attribution du LOT n°2 « Rozelieures » du marché de maîtrise d'oeuvre en procédure adaptée « Renouvellement AEP 2022 » à l'entreprise CONSILIUM pour un montant de 13 455,00 € HT (16 146 TTC) et affermissement de l'option n°1

Délibération 2021-50 **unanimité**

ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION « SANTE » DU CENTRE DE GESTION FPT54

Délibération 2021-51 **unanimité**

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2022

date de la délibération portant création ou modification du temps de travail	Grade	Cat.	Durée hebdo du poste en centièmes	Durée hebdo du poste en heures et minutes	Poste	Poste vacant depuis	Poste occupé		
							statut	temps de	agent
FILIERE ADMINISTRATIVE									
04/12/2021	Rédacteur Principal de 2ème classe	B	0,857	30h00	Assistant administratif à la maîtrise d'ouvrage eau potable		stagiaire détaché suite à promotion interne	100%	
14/12/2019	Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	C	0,857	30h00	Secrétaire	01/01/2022			
FILIERE TECHNIQUE									
19/06/2021	Technicien Principal 2CL (= grade maximal correspondant aux crédits inscrits au budget)	C ou B	1	35h00	Assistant technique à la maîtrise d'ouvrage eau potable	01/10/2021		100%	

Délibération 2021-52 **unanimité**

**CONVENTION DE TRANSFERT
DE MAÎTRISE D'OUVRAGE
AVEC LA COMMUNE DE FROVILLE**

Délibération 2021-53 **unanimité**

CONVENTION DE VENTE D'EAU « SECURISATION »

AVENANT n°1

Délibération 2021-54 **unanimité**

CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE « SECURISATION »

AVENANT n°1

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE

PRESTATION DE RELEVÉ DES COMPTEURS

PRINCIPES :

- Groupement simplifié avec la CC3M
- Clé de répartition : 34% SIE / 66% CC3M
- La CC3M se fera rembourser 33% par les communes

**DELEGATION DU COMITE AU BUREAU SYNDICAL POUR
L'APPROBATION DE CETTE CONVENTION ET
L'AUTORISATION DE SIGNATURE**

EVENEMENT EN COURS DE SEANCE

M. Gerard GEOFFROY quitte la salle

L'assemblée passe à :

38 présents

3 pouvoirs

Délibération 2021-56 unanimité

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE

TRAVAUX VILLACOURT

EVENEMENT EN COURS DE SEANCE

M. Gerard HUSSON ne souhaite pas prendre part à la délibération suivante et quitte la salle

L'assemblée passe à :

**37 présents
3 pouvoirs**

DEVIATION DE LA CONDUITE ETERNIT A LOROMONTZEY

Mode de scrutin : l'assemblée demande à l'unanimité qu'il soit organisé un vote à scrutin secret pour se prononcer sur le principe d'une participation financière du syndicat des eaux

Délibération 2021-57

CONTRE : 33

POUR : 4

BLANCS : 2

NUL : 1

A la majorité des voix, le comité se prononce
contre le principe d'une participation financière du
syndicat des eaux pour la

**DEVIATION DE LA CONDUITE
ETERNIT A LOROMONTZEY**

EVENEMENT EN COURS DE SEANCE

M. Gerard HUSSON rejoint la salle

L'assemblée passe à :

38 présents

3 pouvoirs

Délibération 2021-58 **unanimité**

CONVENTION DE VENTE D'EAU EN GROS AU SIA BAYON – VIRECOURT

AVENANT n°3

Délibération 2021-58 **unanimité**

Points principaux de l'avenant n°3 :

- Précise le dernier alinea de l'article 5 de l'avenant n°2 (modalités de suppression du point de livraison « Bayon Bas » et affectation de ce dernier au dispositif de sécurisation) : **le concessionnaire Euron Mortagne laissera transiter l'eau en cas de mise en œuvre du secours avant la révision de la convention de sécurisation ;**
- Modifie le dernier alinea de l'article 9 de l'avenant n°2 (modalités de compte-rendu annuel de la collectivité vendeuse à la collectivité acheteuse) : **le Président de la Régie Euron Mortagne ira présenter le RPQS au comité Bayon Virecourt ;**

CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Approbation du choix du concessionnaire

Autorisation de signature de la convention

Présentation du rapport du Président

- Procédure de délégation de service public selon articles L.1411-1 du CGCT et L.1121-3, R.3121-5 et R.3123-11 à R.3123-13 du Code de la Commande Publique
- 3 candidatures agréées : SAUR, SUEZ et VEOLIA
- 3 offres initiales puis 3 offres négociées

Présentation du rapport du Président

Missions du délégataire :

- Gestion et exploitation du service « distribution » qui comprend la gestion du stock dans les réservoirs hors Saint-Germain, l'adduction entre les réservoirs, la distribution jusqu'au compteur abonné inclus et la gestion clientèle.
- Exploitation à ses risques et périls
- Respect de la continuité du service
- Entretien des ouvrages et équipements
- Durée du contrat de concession : 4 ans à partir du 01/01/2022

Présentation du rapport du Président

Evaluation des offres selon 3 critères hiérarchisés :

- 1. VALEUR TECHNIQUE
- 2. QUALITE DU SERVICE RENDU A L'USAGER
- 3. VALEUR FINANCIERE

Classement des offres initiales :

- 1. SAUR
- 2. SUEZ
- 3. VEOLIA

Présentation du rapport du Président

Négociations :

- Les 3 candidats ont été invités à négocier
- Chacun a été reçu 2 heures

Classement des offres négociées :

- 1. SAUR
- 2. SUEZ
- 3. VEOLIA

Présentation du rapport du Président

Offre SAUR :

Conformité de l'offre aux exigences du cahier des charges : respect des prescriptions définies par le Syndicat.

Valeur technique très satisfaisante : répond à l'ensemble des prescriptions du cahier des charges. Se distingue particulièrement sur les recherches de fuites : 450 heures les deux premières années et 600 heures les deux dernières dont environ 20% consacré à la recherche sur le terrain. Engagement à intervenir sur le terrain en 30 min en journée et 60 min en astreinte. Programme d'autocontrôle « qualité » détaillé particulièrement important. Programme de purges préventives. Interlocuteurs mobilisables pour accompagner le Syndicat dans sa démarches PGSSE.

Programme de renouvellement patrimonial financé par le fonds de travaux de 61 857,75 € par an, dont 29 618,75 € pour les équipements des ouvrages existants, 22 237,00 € pour le renouvellement des compteurs auquel s'ajoute la garantie de renouvellement de 10 002,00 € par an. Ce programme de renouvellement et le chiffrage qui en résulte correspondent exactement aux attentes du syndicat en termes de renouvellement patrimonial et donc de pérennité des équipements dans le temps.

Délibération 2021-59 **unanimité**

Présentation du rapport du Président

Offre SAUR :

Qualité du service rendu à l'utilisateur : les outils proposés et les circuits d'information et de communication auprès des usagers sont pertinents et adaptés au territoire (agence clientèle à Rambervillers ouverte de 9-12h/14-17h sauf mercredi et vendredi après-midi, Service en ligne + application mobile). L'offre est sur ce point très satisfaisante.

En ce qui concerne l'ouverture des compteurs, l'offre propose un branchement existant sous 24h. Pour les branchement neufs, la société SAUR précise sa démarche.

Valeur financière : produit d'exploitation issu de la facturation aux abonnés de 961 712 € par an, supérieur aux propositions des deux autres candidats mais qui s'explique par le montant du programme de renouvellement essentiellement.

OFFRE GLOBALEMENT TRES SATISFAISANTE

	SAUR
Part fixe	35,00 € HT/an
Part variable	
Tranche 0-50 m3	1,4462 € HT/m3
Tranche 51-150 m3	2,6184 € HT/m3
Tranche 151-300 m3	3,7325 € HT/m3
Tranche >300 m3	1,5184 € HT/m3

Présentation du rapport du Président

Offre SUEZ :

Conformité de l'offre aux exigences du cahier des charges : respect des prescriptions définies par le Syndicat.

Valeur technique : répond à l'ensemble des prescriptions du cahier des charges. Se distingue notamment par les engagements proposés en termes d'objectifs d'indice linéaire de pertes ou encore l'analyse du contexte technique du Syndicat. Le programme d'autosurveillance sanitaire est par ailleurs plutôt important. Engagement à intervenir sous 50 minutes en journée comme en soirée. Programme d'autocontrôle « qualité » détaillé particulièrement important.

Programme de renouvellement patrimonial de 29 933,56 € par an, dont 3 836,25€ pour les équipements des ouvrages existants, 21 097,31 € pour le renouvellement des compteurs auquel s'ajoute la garantie de renouvellement de 5 000,00 € par an ce qui n'est pas à la hauteur des enjeux du service. Ce programme et ce budget sont les plus faibles des trois candidats. Ils apparaissent insuffisants au regard du nombre d'ouvrages à renouveler ce qui fait craindre une détérioration du service.

Présentation du rapport du Président Offre SUEZ :

Qualité du service rendu à l'utilisateur : propose de mettre en place un accueil local lors des périodes de facturation aux abonnés 15 jours par facturation. En dehors de cette période, les usagers devront se rendre à l'agence clientèle d'Epinal ou de Saint-Dié-des-Vosges. Service en ligne et une application mobile.

Ouverture des compteurs pour un branchement existant sous 24h. Pour les branchements neufs, émission d'un devis sous 15 jours et réalisation des travaux dans le mois.

Valeur financière : produit d'exploitation issu de la facturation aux abonnés de 931 353 € par an, inférieur aux deux autres candidats lequel s'explique essentiellement par un montant insuffisant au titre du fonds de travaux.

OFFRE GLOBALEMENT SATISFAISANTE mais
pâtit de son programme de renouvellement
patrimonial peu ambitieux qui fait craindre
à moyen terme une détérioration du service.

	SUEZ
Part fixe	32,00 € HT/an
Part variable	
Tranche 0-50 m ³	1,9770 € HT/m ³
Tranche 51-150 m ³	1,9970 € HT/m ³
Tranche 151-300 m ³	2,2170 € HT/m ³
Tranche >300 m ³	1,9700 € HT/m ³

Présentation du rapport du Président

Offre VEOLIA :

Conformité de l'offre aux exigences du cahier des charges : respect des prescriptions définies par le Syndicat.

Valeur technique : répond à l'ensemble des prescriptions du cahier des charges. Se distingue notamment par les engagements proposés en termes d'objectifs d'indice linéaire de pertes et par le fait que le candidat dispose en termes d'équipes de terrassements mobilisables pendant les périodes d'astreinte. L'engagement en termes de délais d'intervention reste d'une heure tel qu'imposé au cahier des charges. Le programme d'autosurveillance sanitaire est le moins important des trois candidats. Ce point est donc moins satisfaisant.

Programme de renouvellement patrimonial de 42 452,45 € par an, dont 6 403,30€ pour les équipements des ouvrages existants, 21 045,00 € pour le renouvellement des compteurs auquel s'ajoute la garantie de renouvellement de 15 004,45 € par an n'est pas suffisamment complet compte tenu des ouvrages à renouveler. Le candidat a par ailleurs prévu des investissements à hauteur de 5 919,24 € par an.

Délibération 2021-59 **unanimité**

Présentation du rapport du Président

Offre VEOLIA :

Qualité du service rendu à l'usager : propose une agence clientèle à Dombasle-sur-Meurthe avec un créneau sur rendez-vous mardi de 8h30-12h00 et 13h30-16h00, et un créneau sans rendez-vous le jeudi 8h30-12h00 et 13h30-16h00. En outre, la société VEOLIA propose un service en ligne et une application mobile. L'offre est sur ce point moins qualitative.

Ouverture d'un branchement existant : l'offre ne précise pas de délais. Pour les branchements neufs la société VEOLIA propose l'émission d'un devis sous 8 jours et la réalisation des travaux sous 8 jours après l'obtention des autorisations administratives.

Valeur financière : produit d'exploitation issu de la facturation aux abonnés de 947 908,18 € par an lequel apparaît cohérent.

L'offre de la société VEOLIA est dans sa globalité la moins satisfaisante.

	VEOLIA
Part fixe	25 € HT/an
Part variable	
Tranche 0-50 m3	2,0300 € HT/m3
Tranche 51-150 m3	2,1138 € HT/m3
Tranche 151-300 m3	2,5367 € HT/m3
Tranche >300 m3	2,0294 € HT/m3

Délibération 2021-59 **unanimité**

Le comité syndical :

Retient l'offre de la société SAUR

Autorise le Président à signer la convention

Délibération 2021-59 **unanimité**

Évolution du prix TTC au m³ / facture 120 m³

01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/07/2021	01/01/2022
2,4370	3,0568	3,0412	3,0760*	4,1277

* Passage à la nouvelle structure tarifaire sans augmentation (pause dans le versement des recettes à la régie pour adoption du PPI 2021-2025)

Délibération 2021-59 **unanimité**

1. EVOLUTION DES MODES DE GESTION DU SERVICE

	2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	SEM 1	SEM 2	SEM 1	SEM 2	SEM 1	SEM 2	SEM 1	SEM 2	SEM 1	SEM 2	SEM 1	SEM 2
INVESTISSEMENT	SYNDICAT PRODUCTION + DISTRIBUTION				REGIE PRODUCTION							
					SYNDICAT DISTRIBUTION							
EXPLOITATION	DSP AFFERMAGE SAUR PRODUCTION + DISTRIBUTION								REGIE PRODUCTION			
									CONCESSION SAUR DISTRIBUTION			

3 dates clés (pointillés rouges) :

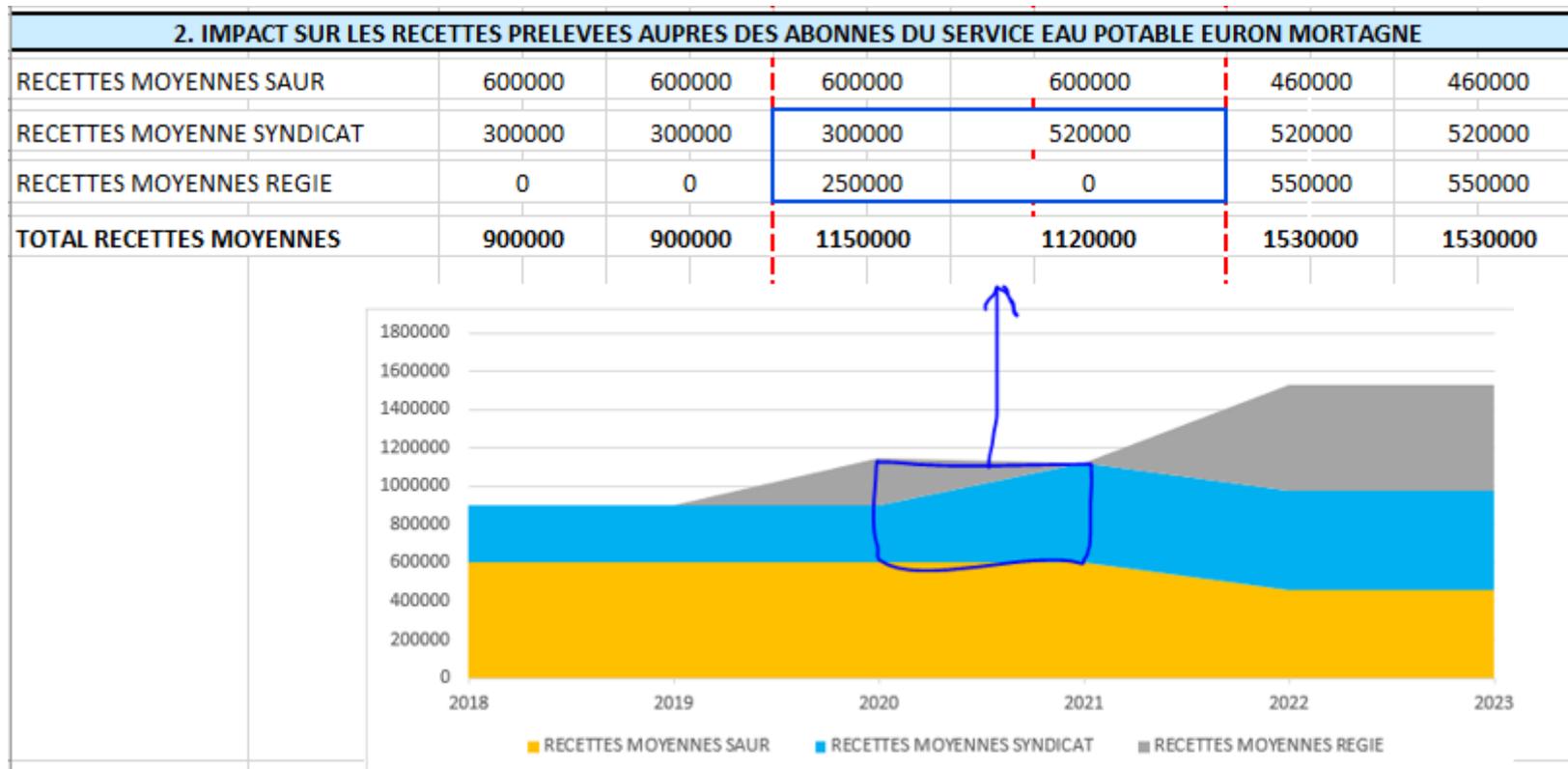
01/01/2020 = augmentation des recettes surtaxe = construction nouvelle usine par la régie « production »

01/07/2021 = modification de la structure tarifaire « surtaxe » et adoption du Plan Pluriannuel d'Investissement « distribution »

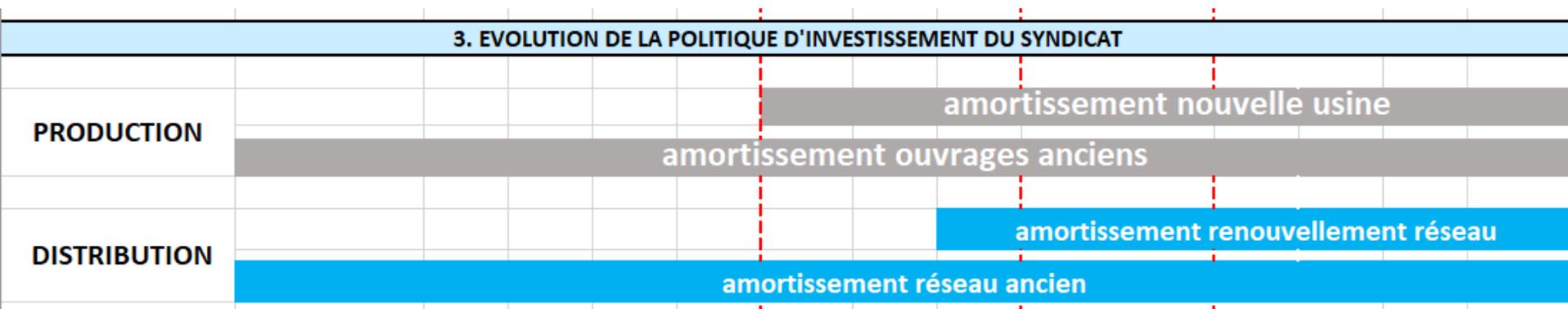
01/01/2022 = exploitation « production » régie + contrat concession « distribution »

Délibération 2021-59 **unanimité**

Évolution des recettes du service entre 2018 et 2023



Délibération 2021-59 **unanimité**



Délibération 2021-59 **unanimité**

	2018		2019		2020		2021		2022		2023		
	SEM 1	SEM 2	SEM 1	SEM 2	SEM 1	SEM 2	SEM 1	SEM 2	SEM 1	SEM 2	SEM 1	SEM 2	
Part syndicat abonnés Euron Mortagne en € HT													
abonnement	10				10				20				
0-50 m3									0,9976				
51-150 m3	0,643				1,143				1,018				
151-300 m3									1,2216				
301-600 m3													
601-1000 m3	0,5713				1,0155								
1001-3000 m3	0,5314				0,9446				0,9773				
3001 m3 et plus	0,4989				0,8868								
Part délégataire abonné Euron Mortagne (tarif au 1er janvier N) en € HT													
abonnement	29,85	30,16			30,83			31,85			35		
0-50 m3	1,0999	1,0933			1,1178			1,1546			1,14462		
51-150 m3	1,0909	1,0844			1,1087			1,1452			2,6184		
151-300 m3	1,0179	1,0118			1,0345			1,0685			3,7325		
301-600 m3	0,9023	0,8969			0,917			0,9472			1,5184		
601-1000 m3	0,857	0,8518			0,871			0,8996					
1001-3000 m3	0,6834	0,6793			0,6946			0,7174					
3001 m3 et plus													
Vente en gros au SIEA de Bayon Virecourt													
Part syndicat (€ HT / m3)	0,2498				0,4441				non concerné				
Part délégataire (€ HT / m3)	0,279	0,28	0,282	0,294	0,291	0,293	0,295	0,3	non concerné				
Part régie (€ HT / m3)	non concernée								0,82	0,82			

tarifs indexés
annuellement

Information avancement du projet « usine de Virecourt »



Information avancement du projet « usine de Virecourt »



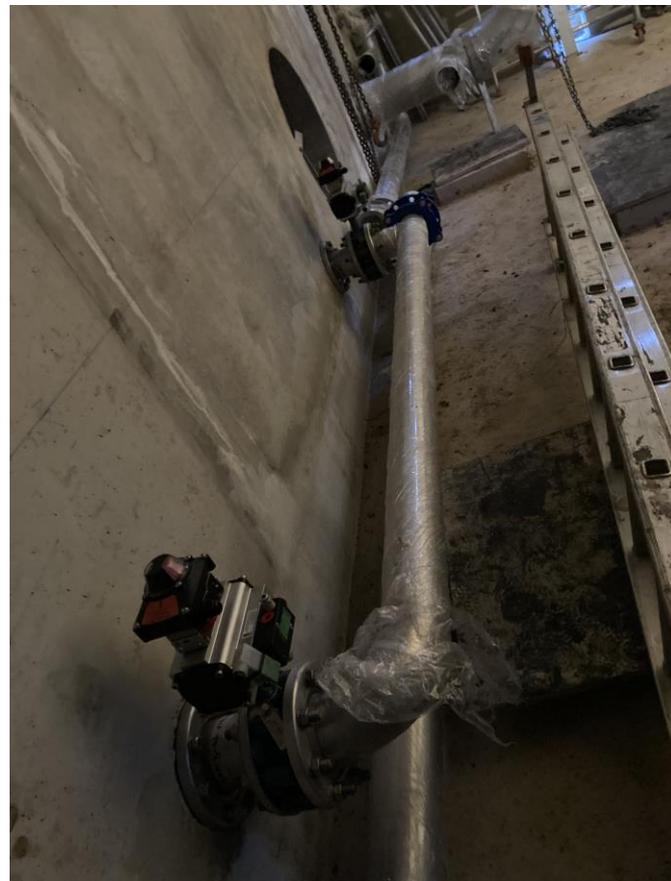
Information

avancement du projet « usine de Virecourt »



Information

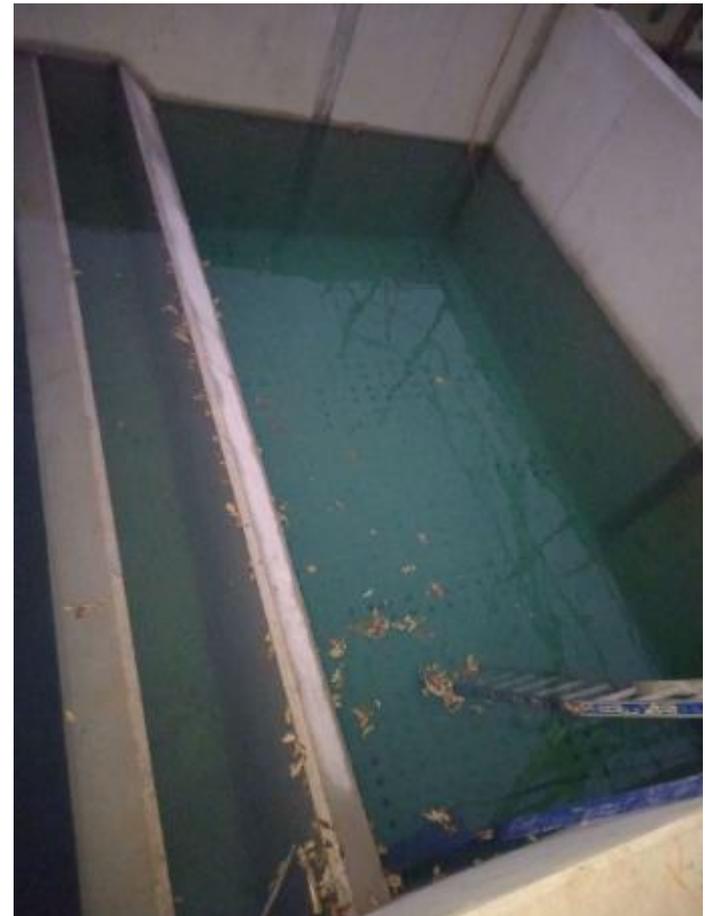
avancement du projet « usine de Virecourt »



Information avancement du projet « usine de Virecourt »



Information avancement du projet « usine de Virecourt »

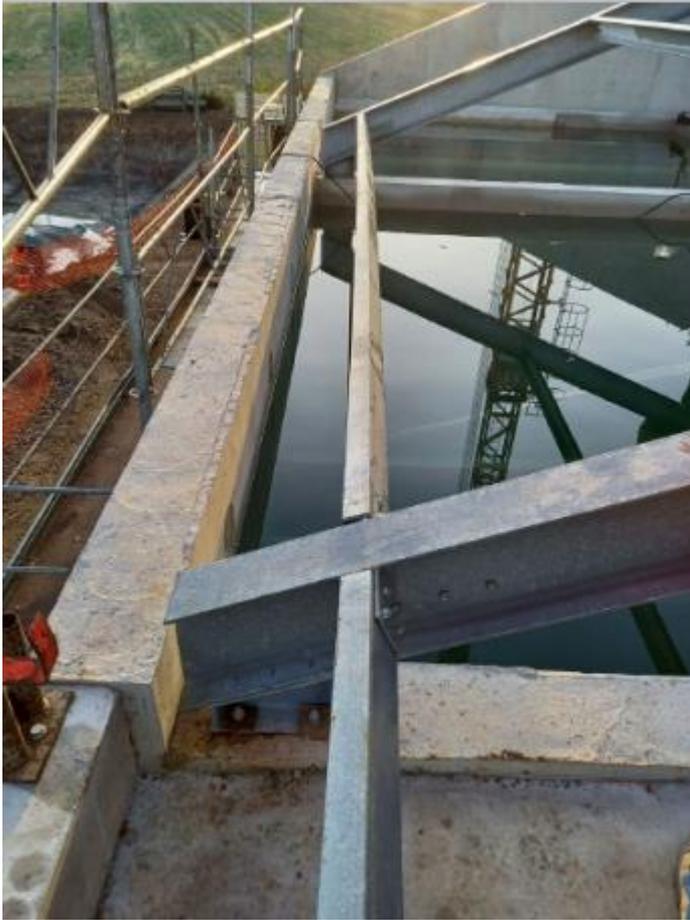


Information

avancement du projet « usine de Virecourt »



Information avancement du projet « usine de Virecourt »



Information

avancement du projet « usine de Virecourt »



Information avancement du projet « usine de Virecourt »



Information

avancement du projet « usine de Virecourt »



Prochaines réunions :

12 mars 2022 : CA2021, BP2022 ...